



## MINISTÈRE DES FINANCES. ADMINISTRATION DU BUDGET ET DU CONTRÔLE DES DÉPENSES ET ARCHIVES DE DIVERS COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT ET REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DES FINANCES

### 1. Dénomination du producteur

Archives du Ministère des Finances. Administration du Budget et du Contrôle des Dépenses et archives de divers commissaires du gouvernement et représentants du ministre des Finances – Archief van het Ministerie van Financiën. Administratie van de Begroting en de Controle op de Uitgaven en van diverse regeringscommissarissen en afgevaardigden van de minister van Financiën

### 2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

### 3. Dates extrêmes

1903-1972 (surtout 1946-1972)

### 4. Importance matérielle

774 art. (23,3 m.l.)

### 5. Histoire des archives

Ces archives étaient initialement conservées dans les bureaux de l'Administration du Budget et du Contrôle des Dépenses. À partir de 1950, elles ont été transférées dans un bâtiment de la rue Zinner dans le centre de Bruxelles, pour être amenées ensuite vers l'Esplanade de la cité administrative, en 1968.

Les archives de l'Administration du Budget et du Contrôle des Dépenses ont vraisemblablement été versées aux Archives générales du Royaume dans le courant des années 1970, selon les dispositions de la loi sur les archives de 1955. Tout semble indiquer que le déménagement de l'Administration du Budget et du Contrôle des Dépenses vers la Tour Astro en 1979 est à l'origine de ce transfert. L'ordre des archives fut totalement bouleversé durant l'opération, et le bordereau de versement qui les accompagnait était très sommaire. Les archives ont été rassemblées en grandes liasses maintenues par des cordes, à la suite de quoi certaines des pièces présentent maintenant des entailles au quatre côtés. En raison du manque de moyens et de personnel, ces archives restèrent aux Archives générales du Royaume durant des décennies, non inventoriées, non conditionnées et dans le désordre. Ce n'est que bien plus tard, à l'occasion de l'établissement d'un tableau de tri pour le Service public fédéral Budget et Contrôle de la Gestion (successeur de l'Administration du Budget et du Contrôle des Dépenses), que ces archives ont été conditionnées et inventoriées.



## 6. Publicité

*Fonds partiellement consultable.*

Les archives de **moins de 30 ans** ne sont consultables qu'avec l'autorisation de l'administration qui les a produites.

Les **archives non sensibles** au niveau de la vie privée et non soumises à des restrictions légales sont librement consultables **après 30 ans**.

Les archives de plus de 30 ans contenant des **données à caractère personnel ou liées à la vie privée**, ou qui sont soumises à **d'autres restrictions légales**, ne sont consultables que dans certaines conditions. Le chercheur souhaitant avoir accès aux documents soumis à des restrictions légales, liées ou non à la protection de la vie privée, doit en demander **l'autorisation préalable à l'Archiviste général du Royaume** ou son mandataire et signer une **[déclaration de recherche](#)**.

## 7. Inventaire

LELOUP G., *Inventaris van het archief van het Ministerie van Financiën. Administratie van de Begroting en de Controle op de Uitgaven en diverse regeringscommissarissen en afgevaardigden van het minister van Financiën, 1903-1972 (vnl. 1946-1972)* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 490), Bruxelles, 2010 (URL fixe: [http://search.arch.be/ead/BE-A0510\\_005282\\_005359\\_DUT](http://search.arch.be/ead/BE-A0510_005282_005359_DUT)).